



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 12 Octobre 2026

CFDT PÉNITENTIAIRE — DÉPLACEMENT À AMIENS

Un dialogue ouvert, des personnels engagés, mais des moyens insuffisants !

Le jeudi 8 octobre 2026, une délégation de la **CFDT Pénitentiaire** (composée du siège, de membres de notre section à Amiens et de deux collègues de la section de Béthune) s'est rendue à la maison d'arrêt d'Amiens et au SPIP.

Ce déplacement a été marqué par un très bon accueil et des échanges fructueux avec les différents personnels rencontrés. Nous remercions les collègues pour leur disponibilité et la confiance accordée à notre délégation.

Des rencontres ont également eu lieu avec la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt, ainsi qu'avec la directrice du SPIP et son adjointe. Nous avons apprécié leur ouverture au dialogue social et la possibilité d'échanger librement sur les difficultés rencontrées par les équipes.

Au SPIP : une charge de travail qui pèse sur les personnels

Les échanges ont fait ressortir une problématique que nous retrouvons au niveau national : des CPIP confrontés à un nombre de dossiers bien supérieur à la moyenne, avec une charge de travail qui fragilise les conditions d'exercice et les possibilités d'assurer un accompagnement de qualité.

L'engagement des personnels ne peut pas compenser durablement le manque de moyens humains. La **CFDT Pénitentiaire** revendique des effectifs adaptés aux besoins et une répartition soutenable de la charge de travail.

À la maison d'arrêt : surpopulation, sous-effectif et explosion des heures supplémentaires

La surpopulation pénale, conjuguée à des effectifs de surveillance insuffisants, met les équipes sous pression. L'explosion des heures supplémentaires traduit un déséquilibre qui pèse sur la fatigue des agents, leur vie personnelle et les conditions de sécurité.

Pour la **CFDT Pénitentiaire**, les heures supplémentaires ne peuvent pas devenir une réponse permanente au manque de personnels.

Tous les corps et tous les services sont concernés

Tous les personnels peinent à maintenir leur activité à flot, dans des conditions qui rendent l'exercice quotidien des missions de plus en plus difficile.

La surpopulation pénale accroît la charge de travail et les risques psychosociaux pour l'ensemble des personnels. La **CFDT Pénitentiaire** revendique des moyens adaptés, de la reconnaissance et des mesures de prévention pour préserver la santé et prévenir l'épuisement professionnel.

Un centre de semi-liberté rénové... mais vide faute de personnels !

Dans ce contexte, le maintien à vide, depuis plusieurs mois, d'un centre de semi-liberté refait à neuf, faute de personnels pour le faire fonctionner, constitue un paradoxe flagrant.

Des locaux rénovés, des besoins en places cruciaux, mais pas les effectifs nécessaires pour ouvrir : cherchons l'erreur !

Les investissements immobiliers doivent s'accompagner des moyens humains indispensables à leur utilisation.

La **CFDT Pénitentiaire** demande des renforts à la hauteur des besoins dans l'ensemble des corps, une réduction de la charge de travail des CPIP et les effectifs nécessaires au fonctionnement du centre de semi-liberté.

Le dialogue social est ouvert : il doit maintenant déboucher sur des réponses concrètes pour l'ensemble des personnels !

Le bureau CFDT Pénitentiaire